

ORDONNANCE N° 90-001 du 1er Mars 1990

portant abrogation de l'Ordonnance  
N° 77-32 du 9 Septembre 1977 promulguant  
la Loi Fondamentale du 26 Août 1977 de  
la République Populaire du Bénin.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU  
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU la Décision de la session spéciale conjointe du Comité Central du Parti de la Révolution Populaire du Bénin, du Comité Permanent de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire et du Conseil Exécutif National tenue à COTONOU les 6 et 7 Décembre 1989 ;
- VU le décret N° 89-434 du 18 Décembre 1989 portant institution du Comité National Préparatoire de la Conférence Nationale ;
- VU le décret N° 90-40 du 23 Février 1990 portant convocation de la Conférence Nationale et détermination de sa mission ;
- VU les Résolutions de la Conférence des Forces Vives de la Nation tenue à COTONOU du 19 au 28 Février 1990 ;
- VU la décision de la session conjointe du Comité Permanent de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire et du Conseil Exécutif National du Jeudi 1er Mars 1990 ;

ORDONNE

Article 1er.- L'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale du 26 Août 1977 de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée sont abrogées.

Article 2.- Jusqu'à ce que de nouveaux textes interviennent dans les matières concernées, toutes les lois prises en vertu de la Loi sus-citée demeurent en vigueur.

Article 3.- La présente Ordonnance qui prend effet à compter de la date de sa signature sera publiée au Journal Officiel et exécutée comme Loi de l'Etat.

Fait à COTONOU, le 1er Mars 1990

par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Président du  
Conseil Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 CPC 2 PPG 2 SGCEN 4 IGE ET SES SECTIONS 4 Autres  
Ministères 15 Préfets 6 EMG/FAP + Etats-Majors 6 DAFA des Ministères  
+ SG/CEAP 23 DC/MIL/PR 2 ADC/PR 1 SPD 2 DB-DCF 4 DSDV-DTCP-DI 6  
DCCT 1 CNEPI-Gde-Chanc. 2BN-UNB-FASJEP 6 CCIB 2 JORPB 1.-